

**Hameau les Contes**  
**Règlementation temporaire de la circulation**

NOUS, Maire de Virandeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise Ginger CEBTP Caen sise rue des Bourreliers 14123 Ifs, afin de réaliser des sondages géotechniques dans le cadre du renouvellement de la conduite d'adduction d'eau potable, au hameau les Contes, pour le compte de la communauté d'agglomération du Cotentin,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de protéger le chantier et de réglementer la circulation à l'occasion de ces travaux,

**ARRETONS :**

- Article 1 :** du jeudi 19 au vendredi 20 mars 2020, la vitesse est limitée à 30 km/h sur la voie communale du hameau les Contes,
- Article 2 :** du jeudi 19 au vendredi 20 mars 2020, le stationnement est interdit à tout véhicule sur la voie communale du hameau les Contes,
- Article 3 :** le Commandant de Brigade de Gendarmerie de la Hague et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Virandeville, le 11 mars 2020.

Le Maire,



Y. HENRY